Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 63 (1955)

Heft: 3

Artikel: Médecins, chirurgiens et autres guérisseutrs de Cuarnens au XVIIIe siècle

Autor: Leuba, Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-48712

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Médecins, chirurgiens et autres guérisseurs de Cuarnens au XVIIIe siècle

Dans une communication précédente [1], il a été parlé des chirurgiens Michel et Hippolyte Guyaz, et de leur successeur Abraham Vullemier.

Après la mort de ce dernier, survenue après 1725, les gens de Cuarnens, semble-t-il, ont dû recourir pendant un certain temps aux bons offices de maîtres en l'art de soigner, sinon de guérir, qui habitaient dans les communes des environs.

Toutefois, on pourrait croire que le petit-fils d'Abraham Vullemier, prénommé Jean-François (baptisé le 24 janvier 1723, mort le 9 février 1773), avait hérité certains dons de son grand-père et s'était mis à pratiquer après lui. Même sans diplôme ni patente (j'ignore s'il en possédait), il en savait assez pour donner des leçons de saignées ou d'autres éléments de l'art de guérir à Henry Gaillard, dont il est parlé plus loin [2].

Ce Jean-François Willémy (c'est ainsi qu'il signe le 4 janvier 1758) était un personnage instable et malcommode, dont le Conseil du village eut maintes fois à s'occuper. S'il vend à son prochain du vin à prix excessif et avec une mesure trop faible (20 janvier 1753), il se fait à lui-même large ration ; et quand il est pris de vin, il ne sait plus se conduire (4 janvier 1758) ; sa femme se plaint de lui (7 décembre 1764), tant et si bien qu'il faut lui établir un tuteur. Ses affaires vont si mal que pour sauvegarder les intérêts de la Commune qui lui a prêté de l'argent, le Conseil afferme la maison (avec droit d'auberge) et le domaine de Willémy : il devra s'en aller tenter fortune ailleurs. Le départ

---

[1] *R.H.V.*, t. 63 (1955), p. 49 sqq.
[2] Ci-dessous, p. 100.

ne se fit pas sans éclat : « Le Lieutenant Guyaz a représenté qu'une personne luy à déclaré que Jean Vuilliemier avoit dit, vû qu'il etoit obligé de sortir du lieu, qu'i ne le quitteroit pas qu'il n'eut mis le feu au village, et même tuer quelqu'un ; c'est pourquoy... pour empecher les malheur qui pouroient arriver (vu que les preuves ne sont presentement suffisantes)... il a esté ordonné de faire la garde la nuit par 4 personnes bien armés, deux devant la minuit et deux après, et auront soin de veiller et rouler par tout le village... » (28 décembre 1754). Le 2 janvier 1755, Willémy comparaît devant le Conseil ; il nie formellement ce dont on l'a accusé et demande, pour s'en aller, un acte testimonial de bourgeoisie et de bonnes mœurs... qu'on décide de ne lui accorder qu'après enquête. Pour finir, ce certificat lui fut décerné, le 27 septembre 1755, et notre homme put s'installer proche Genève, vraisemblablement au Sacconnex, où il demeura jusqu'en 1764. Quand il revint, il ne put plus recouvrer la jouissance de sa maison, qui resta gérée et louée par les soins de la Commune, jusqu'au moment (1816) où celle-ci la racheta définitivement avec les restes du domaine pour le prix de 12 800 francs, dont 2 713 seulement revinrent à la famille. Eut-il l'occasion de pratiquer la chirurgie à Cuarnens de 1764 à sa mort en 1773 ? Les documents que j'ai eus entre les mains ne me permettent pas de le savoir.

Ce qui est certain, par contre, c'est que les gens de Cuarnens purent bénéficier des soins de praticiens voisins. Le Conseil de Cuarnens accorda, le 10 mars 1764, à Etienne Court, médecin et chirurgien de L'Isle, un élogieux certificat « comme quoi il a pris soins de plusieurs malades, même de maladies epidemiques et leur ayant fourny les remédes nécessaires pour leur soulagement dès il y a plusieurs années audit village de Cuarnens ». C'est ce que le Conseil atteste ainsi : « Le sieur Etienne Court, justissier de L'Isle, à pris soins de plusieurs malades, soit en médecine soit en chirurgie... ; aprés la Benédiction de Dieu, il a très bien réüssir et soulager lesdits malades... ; il en a même guérir que d'autres medecins avoient abandonnés ; et d'autant qu'il y a encores plusieurs malades dans ce dit lieu, dont il prend soins, on le prie de bien vouloir continuer sa ditte proffession, en priant Dieu pour sa conservation et la Benédiction de ses soins, le recommandant à tous ceux à qui il s'adressera pour ditte

proffession... » L'effet de cette prière fut durable, puisque Etienne Court vécut jusqu'en 1782.

Cependant, un autre praticien était venu s'établir à Cuarnens : c'est celui qui est catalogué sous le numéro 659 dans la liste des praticiens donnée par M. le Dr Eugène Olicier [1], Pierre-Elisée Maurice (1700-1785). Cet immigré du Havre de Grâce se trouvait déjà à Cuarnens en 1762 : preuve en soit cette déclaration du Conseil de la Commune en réponse à un mandat baillival concernant les « habitants » : « il y à dans ce lieu Monsr. le Medecin et Chirugien Mauris, qui s'apelle Pierre-Elie, lequel c'est marier dan ce lieu depuis peu ; estant Bourgeois de Bursinel, Baliage de Nion, lequel a fait voir sa lettre de Bourgeoisie en Conseil » (cette bourgeoisie semble donc réelle, même si elle n'a pas laissé de traces dans les archives communales de Bursinel... à moins de penser qu'il ne s'agisse d'un faux ?)

Ce Morisse, ainsi que les livres communaux orthographient presque toujours son nom, après avoir été « à la mode » à Lausanne, s'est « retiré à Cuarnens », dit M. Olivier. Faut-il entendre cela comme d'une retraite passive ou active ? Je serais tenté de croire que, même s'il a modéré son activité en quittant la ville pour s'établir dans le village de sa femme, il y a pourtant pratiqué ; j'en discerne trois indices :

1. Ce n'est qu'à partir de 1784 qu'on voit apparaître à Cuarnens de nouveaux praticiens, Dormeyer et Fischer.

2. Il a contribué à l'apprentissage du saigneur Henry Gaillard.

3. S'il habitait Cuarnens dès 1762, comme paraît l'indiquer la citation du livre du Conseil du 28 décembre 1762, il n'a pas eu à payer de « soufferte », de taxe d'habitation avant 1776, et même depuis lors, elle resta minime (de 8 à 14 florins, généralement 10 fl.), et perçue pour le pâturage de ses bêtes. Il est plausible que cette exemption de taxe était motivée comme elle le fut expressément pour son successeur Fischer : « étant quitté de l'habitation, vu l'utilité qu'il est au village ». Peut-être a-t-il, vu son âge, diminué ou cessé complètement son activité à partir de 1776.

En 1784, un météore apparut dans le village : le chirurgien Jean-George Dormeyer, bourgeois de Belmont sur Lausanne.

---

[1] *Médecine et Santé*, t. II, p. 993.

Le livre du Conseil de Cuarnens nous permet de compléter sur ce point la notice concernant le personnage donnée par M. Olivier [1]. Le 5 juillet 1784, le dit praticien, ayant requis cette commune de vouloir le recevoir habitant à bien plaire, dans le but de pouvoir exercer son art, produit son acte de bourgeoisie et des attestations des cures qu'il a faites ; le Conseil le reçoit, à condition qu'avant d'amener son bagage, il présente sa patente. Il faut croire qu'il put la montrer, car dès lors il résida dans la localité. Pas pour longtemps ! Ses propres affaires le réclamant ailleurs, il demande au Conseil, le 7 décembre de la même année, un témoignage de sa conduite et de l'exercice de son art ; les autorités du village déclarent qu'il « s'est conduit d'une maniére ireprochable ; et quant aux malades qu'il à soignés dans ce lieu, l'on en à été fort content ».

Peu de temps plus tard, nous entendons parler d'un chirurgien-saigneur, bourgeois de Cuarnens : Henry Gaillard, dont le nom seul est cité dans une liste d'empiriques par M. Olivier [2]. Il s'agit de Jean-François-Henry Gaillard, baptisé le 13 janvier 1753, mort le 27 juillet 1835, fils de Jean-Siméon. La réponse donnée par le Conseil de Cuarnens, le 21 juillet 1787, à un mandat baillival demandant une liste exacte de tous les médecins, chirurgiens, apothicaires, accoucheuses, empiriques, meiges et rhabilleurs qui existent maintenant dans ce lieu, montre qu'à part notre Gaillard, il n'y avait pour lors à Cuarnens qu'une accoucheuse non patentée. Il est intéressant de relever ce que dit de son chirurgien le Conseil de la commune, car sa déclaration met en pleine lumière le genre de préparation que désirait ou que subissait un aspirant-chirurgien : « Il n'y a riére ce lieu qu'Henry Gaillard, qui avoit été en apprentissage près d'Yverdun avec un Monsieur Saxon, aprés avoir dèja reçeu des leçons de feu Jean-François Wullemy de ce lieu, et ensuitte dirigé par feu Monsieur le Docteur Morisse, de Bursinel, qui residoit en ce lieu, lequel se faisoit saigné lui-même audit Gaillard, qui exerce seulement pour la saignée la profession de chirurgien. Il avoit aussi pris des leçons sur l'art de la medecine, mais n'a encore point de pattente. » La liste des praticiens envoyée le 25 novembre

---

[1] *Médecine et Santé*, t. II, p. 918, n° 320.
[2] *Médecine et Santé*, t. II. p. 1111.

1795 par le Conseil à la secrétairerie baillivale de Romainmôtier permet de savoir que le professeur Tissot a confirmé la patente de Gaillard en 1788, et que cette patente est limitée exclusivement aux saignées. La fin de la réponse au questionnaire a une allure assez cruellement humoristique : « Dans quel corps militaire est-il emploié ? —Il est estropié. —Quel grade ou emploi y a-t-il ? — Dans les Vétérans. » Notre pauvre Gaillard était donc quelque peu mal en point !

La liste du 25 novembre 1795 fournit encore le nom de Jean-François Failletaz, de Cuarnens (probablement aussi bourgeois de L'Isle et de Moiry). Né en 1750, ce personnage a vécu plusieurs années en Angleterre, d'où son surnom de l'Anglois. Il s'y est marié, à Marylebone (Middlesex), le 26 août 1779, avec Susanne Rice, dont il eut deux filles. La réponse au questionnaire baillival nous apprend qu'il a exercé la médecine en Angleterre, d'où il a rapporté une « permission en anglois » datée de 1789 ; cette patente se limite exclusivement à l'autorisation de vendre des médecines. Il mourut le 17 juin 1804.

Le XVIIIe siècle se termine, pour Cuarnens, dans le domaine médical, par la présence et l'activité assez prolongée d'une personnalité — sans patente, mais appréciée — qui n'est pas mentionnée dans l'ouvrage de M. Olivier, à moins qu'il ne faille y voir l'un des frères Fischer, interdits à la Plaine en 1784 [1].

Jacob Fischer (né en 1758, mort à Cuarnens le 11 octobre 1809 ; ép. Emilie Rochat) était un bourgeois de Brienz (Wiler), dans le bailliage d'Interlaken. En 1789, âgé de trente et un ans, il était installé, depuis quelque temps déjà, dans le hameau de Villars-Bozon près de L'Isle. Il demande au Conseil de Cuarnens et en obtient, le 17 mars, un certificat dont voici l'essentiel : « Plusieurs personnes ont déclarés que s'étant trouvées dans le cas d'avoir besoin de son secours, l'ayant fait demander soit pour medecine, chirurgie et même R'habillage de membres, et qu'avec le secours de Dieu il à réüssi dans ses entreprises, duquel ils ont été trés content, ayant même tiré d'embaras quelcun qui n'avoit pu trouver les soulagements nécessaires ailleurs ».

Un an et demi plus tard, il vint habiter Cuarnens et y resta jusqu'à sa mort : cela lui convenait pour être plus à portée des

---

[1] *Médecine et Santé*, t. II, p. 1079.

différents malades des environs confiés à ses soins. Le 5 octobre 1790, le Conseil et le Général assemblés, par 37 voix contre 13, le reçoivent comme habitant à bien plaire, pour commencer à la Saint-Martin, considérant qu'il pourrait être utile en ce lieu. Dès lors, et jusqu'à sa mort, on trouve dans les comptes la mention de notre médecin, par exemple sous cette forme : « Fischer Jacob, médecin, considéré l'utilité qu'il est dans le lieu, quitte de l'habitation, mais payera pour le paturage de ses petites bêtes, 2 fl. 6 s., et pour un cochon aux glands, 6 fl. 3 s. »

Eut-il, à un moment donné, l'idée de quitter Cuarnens pour s'établir ailleurs? Ou bien voulait-il être mieux à même de défendre sa situation en cas d'enquête concernant ses droits, en même temps que ses aptitudes, à l'exercice de son art? Toujours est-il qu'il obtint du Conseil de Cuarnens, le 12 février 1795, un témoignage fort élogieux : « il s'est rendus trés utiles à plusieur personnes... leur à procuré les restorations de diverses maladies, infirmité et blessures » ; il a l'intention « de servir et assister encore à l'avenir son prochain dans les ocurances selon son pouvoir, comme il à manifester des preuves conditionnelles de sa tien (= sa science?) en plusieur ocasions...; l'honnorable Conseil désire qu'il soit toujour auxprès d'eux pour èxercer son emploi, ayant toujour eu trés bonne conduitte...

« Le sieur Ficher c'est comporté en ce lieu àvec diligence et fidélité envers tous et un chacun dans diverces ocasions et infirmité et accident, nous desiront d'avoir toujour un homme comme Luy dans notre communauté, qui c'est toujour conduit d'une manière honnète, Recommandant le dit Ficher à tous et un chacun, de quel rang qu'il soit pour le recevoir dans sa tience (= science) utile et consolante au prochain, en lui souhaitant cordiallemente toutes les prospérités désirable pour le Corps et l'Ame... »

Le souhait des Communiers de Cuarnens fut exaucé. Fischer resta au milieu d'eux jusqu'à sa mort, en 1809. Dans la liste envoyée par le Conseil de commune le 25 novembre 1795, Jacob Fischer est cité en premier lieu. En réponse à la question : Par qui est-il patenté? le Conseil écrit : «Jamais il ne l'a été ; dit àvoir toujour (été) toleré des Seigneur Baillif » ; ce document ajoute qu'il est « churigiens surnuméraire » dans les compagnies de fusiliers des bataillons de Cossonay.

« Medecines, Chirurgie et même R'habillage de membres ! » dit le certificat du 17 mars 1789 à propos de Fischer. Il y a dans cette énumération comme une gradation ascendante : à la campagne où les accidents sont fréquents, où les durs travaux provoquent souvent des distorsions, luxations, foulures et fractures, l'art du rhabillage est particulièrement apprécié. A notre époque encore, on a tendance à considérer que les diplômes universitaires ne sauraient valoir ni remplacer « le don » ; on supporterait plus aisément l'absence du médecin que celle de l'indispensable rhabilleur. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, à Cuarnens, la Providence a fait bénéficier les gens de l'habileté de deux, au moins, de ces faiseurs de merveilles : Pierre-François Guyaz, et David Martigny, mentionnés tous deux par M. Olivier [1]. L'activité du premier est attestée dans le certificat accordé au second par le Conseil et le Général de Cuarnens, assemblés le 11 octobre 1787 : « Le Sieur David Martigny, Justissier de Vauillon, rabilleur de membres, depuis la mort d'un nommé Pierre-François Guyaz qui éxerçoit cette profession dans ce lieu ; le dit Martigny, ayant été connu icy y à rabillé plusieurs personnes, savoir entr'autre : un garçon à Samuel-Louis Bovey qui avoit le cercle du coup cassé ; un fils a Pierre-Albert Guyaz qui avoit un bras cassé ; et de plus un fils à Louis-Gabriel Chappuis qui avoit la cuisse cassée..., outre plusieurs autres r'abillages desquels, avec le secours de Dieu et les soins du dit Martigny, ont été radicalement guéris. »

M. Olivier ne fait que mentionner Guyaz, sans être certain de ses prénoms, parmi les empiriques et meiges du bailliage de Romainmôtier. Il s'agit du conseiller Pierre-François Guyaz, baptisé le 18 mars 1731, mort le 2 septembre 1785, fils du conseiller et lieutenant Benjamin-Rodolph.

Quelques mots encore, au sujet des sages-femmes. Depuis 1760 environ, Marie Bovey (1728-1812), femme du Sieur conseiller Jean-Samuel Mange, remplissait à Cuarnens cet office délicat. Le 21 juillet 1787, le Conseil affirmait qu'elle exerçait cette profession à « contentement », quoiqu'elle n'ait jamais eu de patente. Quelques mois plus tard, elle annonce au Conseil qu'elle a déclaré à la Seigneurie baillivale qu'elle ne pouvait plus conti-

---

[1] Sur Martigny, cf. *Médecine et Santé*, t. II, p. 988 sq., n° 641.

nuer ses services d'accoucheuse et avait demandé qu'il y fût pourvu. Trois femmes se présentèrent pour la remplacer, dont l'une fut agréée officiellement par la commune, et même aidée financièrement pour son apprentissage. C'était Marianne Bayoud, née en 1740, femme de Jean-Samuel-Constant Chappuis, de Cuarnens. Son choix s'explique probablement par le fait que le mari, lors de son baptême, avait été le filleul de la commune (le père était pour lors tenancier de l'auberge communale, ce qui donne la raison de ses bonnes relations avec les membres du Conseil) ; la Bourgeoisie avait payé à l'homme son apprentissage de bourrelier, et maintenant (17 septembre 1787, cf. 8 mars 1788) le Conseil accorde semblable avantage à la femme. Durant quelques mois, elle fréquenta l'école de Monsieur le professeur Venel, à Orbe, à qui elle paya 40 florins ; à la suite de ce stage, elle obtint son « acte de Maîtresse à ce sujet », sa patente, délivrée par l'Illustre Conseil de santé ; et, comme « il luy en a couté sa depence et son tems perdu, il luy a eté accordé gracieusement et de voix unanimes pour l'encourager et la dedommager, outre les susdits quarante florins, Cinquante florins, ce qui fait en tout nonante florins qui luy ont été accordé ».

L'une des deux autres femmes qui avaient fait leurs offres de services, Catrine (Caton) Guyaz, née Dubois (née en 1747), avait de son côté décidé de faire le même apprentissage à ses propres frais ; comme sa collègue, elle fut en 1788 patentée par le Conseil de santé ; elles figurent toutes deux dans la liste établie par le Conseil de Cuarnens le 25 novembre 1795. La seconde, Catrine Guyaz, avait obtenu patente aussi pour les saignées. Notons en passant que, si elle aidait à mettre les enfants au monde, elle eut le malheur d'enterrer plusieurs maris, s'étant mariée trois fois ! Disons enfin que le Conseil de Cuarnens avait fixé les honoraires des sages-femmes pour le village, dans sa séance du 17 novembre 1787 : elles ne pouvaient demander, au maximum, que 20 baches (5 fl.) pour un accouchement. Cette somme représentait, selon la réglementation officielle adoptée à cette époque, le minimum qu'une sage-femme avait le droit de demander pour une accouchée qui n'était pas « moyennée » [2].

---

[1] *Médecine et Santé*, t. II, p. 1111.
[2] *Médecine et Santé*, t. I, p. 80.

Peut-on tirer quelque conclusion de ces brèves recherches faites sur le personnel soignant dans la commune de Cuarnens durant cette période ? Il m'est impossible, faute de documents, et surtout par défaut de toute compétence dans le domaine médical, d'émettre un jugement sur la valeur professionnelle des praticiens qui exercèrent leur art dans la localité. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il me semble que le nombre des « experts » en diverses spécialités a été relativement élevé dans ce village, qui comptait au XVIIIe siècle moins de quatre cents habitants. Dans l'humilité sincère qui sera de mise au Jugement dernier, les praticiens d'autrefois reconnaîtront peut-être que, s'ils ont aidé les gens de Cuarnens à naître et à vivre, ils n'ont pu les empêcher de mourir un jour : c'est la loi de nature, même si une science prodigieusement mieux éclairée que naguère s'efforce de retarder le moment fatal, en étant toujours plus, selon les mots du Conseil de Cuarnens, une science utile et consolante au prochain.

PIERRE LEUBA.